

# Irri.pl@ine

N° 103 – 8 mars 2012 – 2 pages

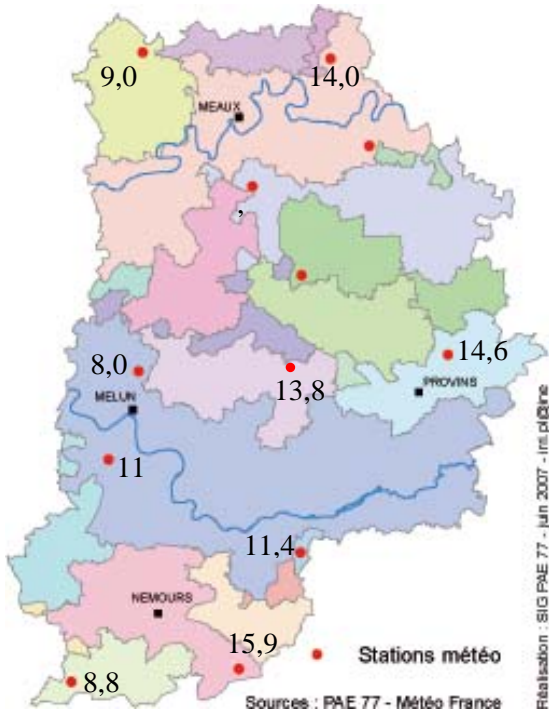
Prochain [Irri.pl@ine](http://Irri.pl@ine) le 12 avril 2012

## METEO

Le froid et l'absence de précipitations efficaces auront caractérisé le mois de février.

Le cumul mensuel des **précipitations** a rarement atteint 15 mm et est resté largement inférieur aux précipitations enregistrées habituellement à cette période (50 mm à Melun en moyenne en février, sur les 20 dernières années).

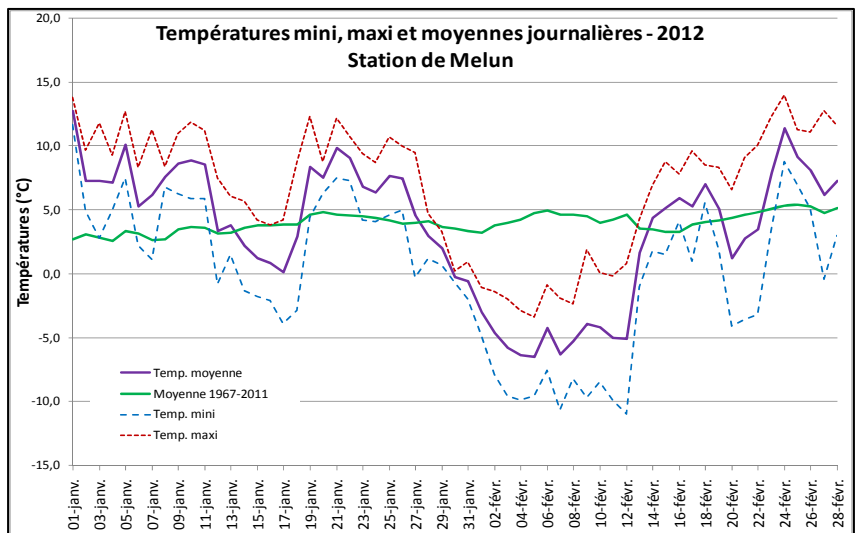
Les **températures** du mois de février ont été inférieures de 3°C à la moyenne des 20 dernières années : on a enregistré 1,4°C en moyenne journalière mensuelle, contre 4,8°C sur la période 1991-2011. Cette valeur cache cependant des hétérogénéités, avec notamment une première décade très froide pendant laquelle les minimales sont restées proches de -10°C pendant près de 10 jours et les maximales ont oscillé entre -3 et +2°C.



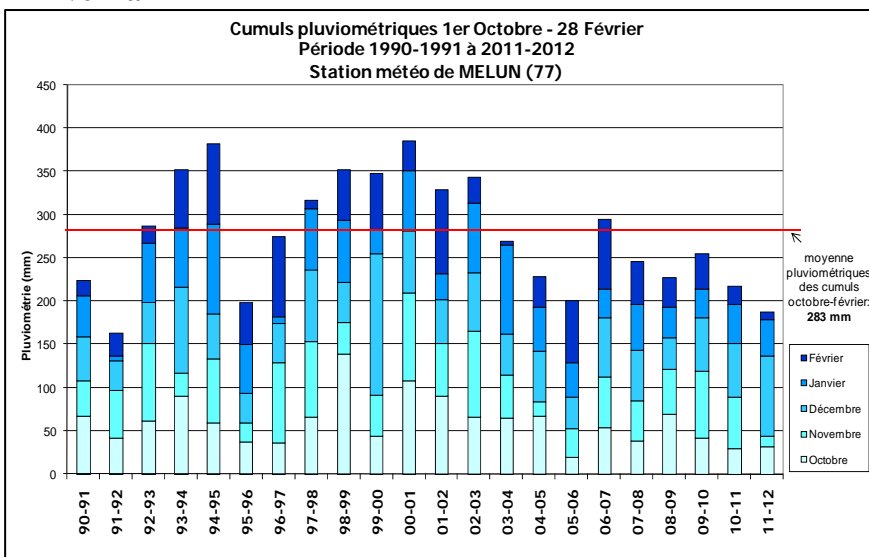
Pluies (mm) du 1<sup>er</sup> au 29 février 2012

Les **évapotranspirations** de février, avec 23,5 mm cumulées (soit une moyenne de 0,8 mm/j) sont au niveau de la normale saisonnière.

Le début a vu le retour de quelques précipitations.



## ➤ Déficit pluviométrique hivernal



Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, le cumul pluviométrique atteint 187 mm à Melun. Sur la période octobre - février, on constate donc un déficit de 100 mm par rapport à la moyenne 20 dernières années. Depuis 1990, l'hiver 2011-2012 est le 2<sup>e</sup> hiver le plus sec après 1991-1992.

Avec 93 mm, c'est le mois de décembre qui a été le plus arrosé et qui aura le plus contribué à la timide recharge des nappes.

## RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

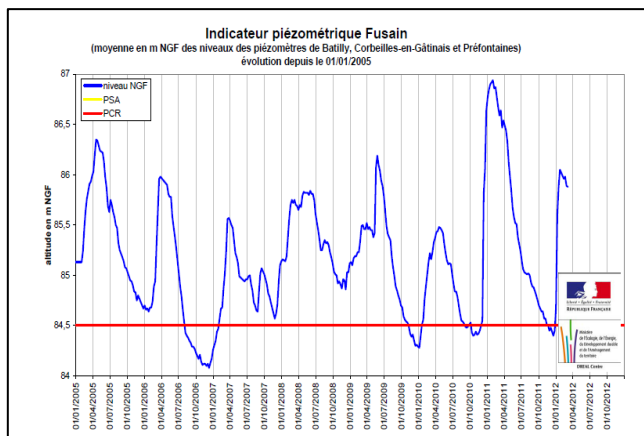
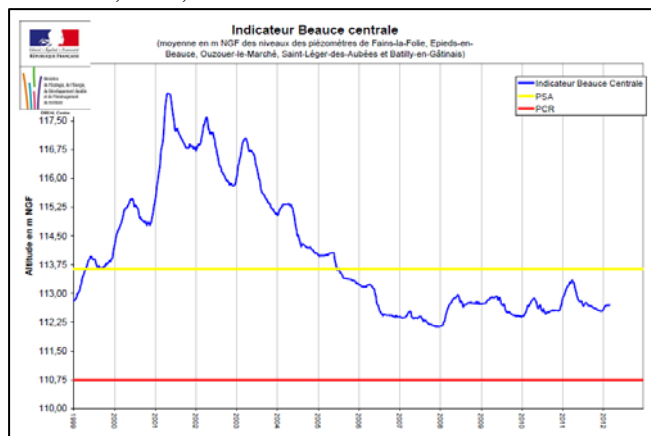
La recharge des nappes est restée très limitée du fait du déficit pluviométrique hivernal constaté et aura un impact direct sur les volumes attribuables pour l'irrigation.

### ✓ Nappe de Beauce

Depuis 2010, la nappe de Beauce est divisée en quatre secteurs de gestion, avec pour chacun, des indicateurs propres. C'est le niveau de l'indicateur piézométrique de référence du secteur considéré qui détermine le coefficient à affecter au volume de référence individuel pour connaître le quota disponible pour l'exploitation pour la campagne 2012.

Le 4 mars 2012, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale (moyenne des niveaux des 5 piézomètres de référence) était à 112,71 m. Le niveau de la nappe stagne depuis un mois.

L'indicateur du secteur Fusain (moyenne des niveaux des piézomètres de Batilly, Corbeilles et Préfontaines) était à 85,88 m, soit une diminution de 14 cm sur un mois.



A partir de ces niveaux de nappe, les premières simulations de la DREAL du Centre (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ex-DIREN) donnent :

- un coefficient de **0,66** pour le secteur **Beauce Centrale**,
- un coefficient de 0,54 pour le secteur Fusain.

Compte tenu des disparités locales et des écarts déjà constatés les années précédentes, la profession a demandé de **plafonner à 10%**, l'écart entre les coefficients des secteurs Fusain, Montargois et Blésois et le coefficient de la Beauce Centrale. Même si cela reste à valider par l'administration, on pourrait s'acheminer vers :

- un coefficient de **0,594** pour le secteur **Fusain**.

### ✓ Nappe de Champigny

Le niveau de la nappe évolue peu depuis un mois. Le 3 mars 2012, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 47,80 m NGF (soit 20 cm au dessus du seuil de crise renforcée) et celui de Saint-Martin-Chennetron 120,48 m NGF, encore nettement inférieur au seuil de crise renforcée, fixé à 121,60 m NGF.

**L'état de Crise Renforcée** est toujours en vigueur sur les secteurs **Champigny Est et Ouest**, imposant des restrictions de prélèvements pour tous les usages (AEP, industries, agriculture et domestiques) qui se traduisent en dehors du protocole de gestion collective par une interdiction totale d'irriguer les grandes cultures et une restriction à 12h par jour pour les cultures légumières et maraîchères.

En **gestion collective**, la situation de crise renforcée se traduit par une diminution des quotas de 40% pour les grandes cultures et de 5% pour les cultures spéciales.

Les volumes individuels, en cours de calcul, seront attribués à partir des assolements prévisionnels irrigués que vous nous avez déclarés.

La somme des volumes individuels attribués devra correspondre au volume maximal dédié à l'irrigation pour la campagne 2012, ce volume n'étant pas encore fixé (il était de 4,21 millions de m<sup>3</sup> en 2011 pour une demande initiale globale de 6,25 m<sup>3</sup>). Des coefficients correctifs par type de culture pourront alors de nouveau être introduits pour calculer les quotas individuels.